



LE 16

Groupe CFE-CGC au CESE

Conseil Economique, Social et Environnemental
Mai, Juin & Juillet 2023 / N°10

Mandature 2021-2026



Les conseillers CFE-CGC

Véronique BIARNAIX-ROCHE
Valérie GAYTE
Fabrice NICLOUD
Djamel SOUAMI

Attaché du groupe CFE-CGC

Gaëtan METZGER
06 73 81 81 81

Conseil Economique, Social et Environnemental

9 place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
01 44 43 64 08

CFE-CGC

59 rue du Rocher
75008 Paris
01 55 30 12 73

Contact

gaetan.metzger@lecese.fr
gaetan.metzger@cfecgc.fr

Réseaux sociaux

Linkedin - [linkedin.com/in/cfecgcaucose](https://www.linkedin.com/in/cfecgcaucose)
Facebook - @CFECGCAuCESE
Twitter - @CFECGCAuCESE

L'Edito de la Présidente

Faire CESE, pouvoir d'achat dans les Outre-mer, plateforme des pétitions, déontologie, le vivre ensemble en naufrage complet...

Chères lectrices, Chers lecteurs,

Le Président du CESE a réuni le 14 juin les Présidentes et Présidents de groupe afin de faire un point sur la journée « Faire CESE ». De nombreux sujets ont été abordés à cette occasion : identification des prochains travaux en lien avec les autres assemblées, retour d'expérience sur les expérimentations menées, amélioration de la planification des travaux, présentisme des conseillères et conseillers, transparence et communication autour des commissions, circulation de l'information, format des avis, rôle des attachés de groupe... **Le Bureau du CESE s'est ensuite réuni de manière exceptionnelle le mercredi 5 juillet pour faire le point sur l'ensemble de ces thématiques.**

Par ailleurs, le Bureau du CESE a confirmé ma nomination comme corapporteuse pour la délégation Outre-mer d'un avis en dix préconisations sur le pouvoir d'achat dont la présentation pourrait être programmée au mardi 24 octobre. Retrouvez plus d'éléments à ce sujet dans ce numéro du 16 dans la rubrique consacrée aux travaux de la délégation.

La plateforme des pétitions est en ligne ! La loi prévoit en effet que toute personne à partir de 16 ans peut saisir le CESE par une pétition ayant réuni 150 000 signatures. Pour soumettre une pétition au CESE, il vous suffit de vous rendre sur la plateforme dédiée : petitions.lecese.fr **Pour en savoir plus sur la procédure liée au dépôt et à la recevabilité des pétitions, je vous invite à lire l'article dédié au sein de ce nouveau numéro du 16.**

Pour rappel, la loi organique du 15 janvier 2021 a doté le Conseil économique, social et environnemental d'un organe chargé de la déontologie. **Ce collège a présenté son premier rapport d'activité le 4 juillet 2023 devant le bureau du CESE et est disponible [ici](#). Au sommaire : méthodes de travail, présentiel des membres, rapport d'activité individuel, participation et conventions citoyennes, charte d'engagement pour les nouveaux conseillers...**

Côté agenda, le CESE ouvrira à nouveau ses portes les vendredi 16 et samedi 17 septembre 2023 à l'occasion de la 40^{ème} édition des Journées européennes du patrimoine. L'occasion pour le public d'assister à des visites architecturales avec des guides conférenciers, de rencontrer les conseillères et conseillers de la troisième assemblée de la République, d'assister à diverses conférences sur le mécénat et la sauvegarde du patrimoine. Pour visiter virtuellement le Conseil Economique, Social et Environnemental, cliquez [ici](#).

Après six jours de chaos, une nouvelle carte des colères se dessine, à la veille du 14 juillet. L'éducation, la santé, la justice, la police, le travail... tout va mal. Où sont passés respect et autorité ? Il va falloir investir rapidement dans l'éducation, créer des opportunités d'emplois, promouvoir l'intégration sociale, renforcer les relations avec les forces de l'ordre, restaurer la confiance et le dialogue, lutter contre les discriminations... Que de réflexions ou de préconisations déjà prêtes au CESE pour tous les territoires.

Enfin, et avant de conclure cet édito, je souhaite, au nom du groupe CFE-CGC, féliciter notre collègue conseiller Fabrice NICOUD pour son élection à la Présidence de la fédération métallurgie de notre organisation.

Je vous invite à suivre les séances publiques et à découvrir ce nouveau numéro du bilan bimestriel de notre groupe CFE-CGC au CESE, reprenant nos activités des mois de mai, juin et juillet 2023 et approfondir les thématiques débattues.

Bonne lecture !

Véronique Biarnaix-Roche



Fabrice Nicoud, Véronique Biarnaix-Roche (Présidente), Djamel Souami, Valérie Gayte et Gaëtan Metzger (attaché du groupe)

SOMMAIRE

Edito de la Présidente	Page 1
Sommaire	Page 3
PARTIE 1 : Actualités du Conseil Economique, Social et Environnemental	
→ Programme d'invitation des personnalités d'avenir	Page 4
→ Résidence artistique du CESE	Page 4
→ Erasmus des sociétés civiles	Page 5
→ Plateforme des pétitions citoyennes	Page 5
→ Journée « Faire CESE »	Page 6
→ Evènement consacré aux politiques de jeunesse(s)	Page 6
→ Evènement « Le travail dans tous ses états »	Page 6
PARTIE 2 : Les travaux du groupe au CESE	
→ Commission Affaires européennes et internationale - <i>Quels moyens pour faire de la politique de développement solidaire un pilier de l'action extérieure de la France</i>	Page 7
→ Commission Territoires, Agriculture et Alimentation - <i>Les recommandations du CESE pour un Pacte ambitieux entre l'agriculture et la société française</i> - <i>Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses</i>	Page 8
→ Commission Travail et Emploi - <i>Le travail en questions</i>	Page 10
→ Commission Affaires sociales et santé - <i>Le sens de la peine</i> - <i>Financement de la perte d'autonomie</i>	Page 10
→ Commission Economie et finances - <i>Pour une économie servicielle sociale et soutenable</i> - <i>Vers des modes de consommation plus sobres et responsable / Le rôle de la publicité</i>	Page 12
→ Commission Education, culture et communication - <i>Crise du secteur culturel : l'urgence d'agir</i>	Page 14
→ Commission de l'Environnement - <i>Quel besoin de gouvernance pour les différents usages de la biomasse ?</i> - <i>Stratégie nationale mer et littoral</i> - <i>Les attentes et enjeux sociétaux liés aux nouvelles techniques génomiques</i>	Page 15
→ Commission temporaire « Fin de vie »	Page 19
→ Délégation aux Outre-mer - <i>10 préconisations pour le pouvoir d'achat en Outre-mer</i>	Page 19
→ Délégation aux droits des femmes et à l'égalité - <i>Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle</i>	Page 19
→ Agenda des plénières	Page 20

PARTIE 1

Actualités du Conseil Economique Social et Environnemental

Programme d'invitation des personnalités d'avenir (PIPA) Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

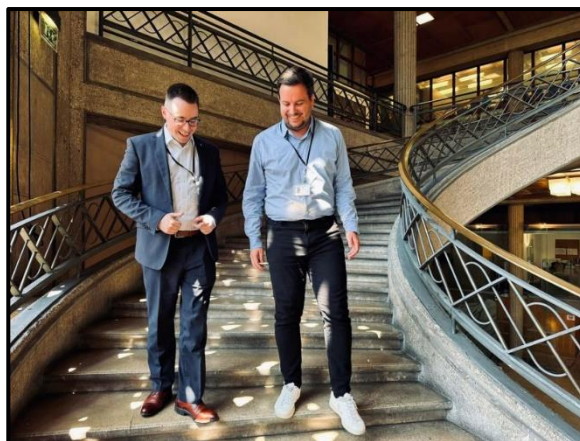
Chaque année, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères convie en France environ 75 jeunes personnalités étrangères dans le cadre du programme d'invitation des personnalités d'avenir (PIPA).

Créé en 1989 et placé sous la responsabilité du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS) ce programme offre à ces futurs leaders issus du monde politique ou de la société civile l'opportunité de séjourner en France pour y effectuer des rencontres de haut-niveau en lien avec leurs activités. Le programme vise à apporter à ces futures personnalités une connaissance approfondie de la France, fondée sur des contacts professionnels de haut niveau correspondant à leurs activités et à leurs centres d'intérêt. Il tend également à favoriser la création de liens privilégiés avec notre pays.

À partir des thèmes suggérés par l'invité (institutions, vie politique, relations internationales, questions économiques et sociales), un séjour personnalisé d'études et de rencontres est organisé. D'une durée d'une semaine, il comprend

des entretiens diversifiés et des visites de terrain, tant à Paris qu'en province. La CFE-CGC a répondu présente pour cet événement au CESE.

Dans ce cadre, nous avons eu l'honneur d'accueillir Natan Albahari membre du parlement serbe au Conseil économique social et environnemental. Ce séjour a été l'occasion pour lui de mieux connaître les institutions françaises, d'échanger sur les problématiques sociales, environnementales et économiques, mais également sur les travaux en cours au CESE.



Natan ALBAHARI & Gaëtan METZGER, attaché de groupe

Résidence artistique du CESE

Une fois l'examen de près de 90 dossiers terminé, le comité de sélection composé de représentants d'établissements culturels et de membres du CESE, s'est réuni afin de choisir le gagnant de la première édition de cette résidence artistique.

Dans le cadre de cette résidence, le CESE apportera son soutien à la création de l'artiste en fournissant des ressources de production et un espace de travail. L'objectif est de permettre à l'artiste de concrétiser son projet en lien avec les missions du CESE.

Au bout du processus, c'est Javier CARRO qui a été sélectionné. L'artiste, diplômé des Beaux-Arts de Paris en 2021, présentera son projet intitulé *Café Transversal* dans le cadre de cette résidence artistique. Ce projet implique notamment une série de rencontres et de discussions.

Erasmus des sociétés civiles organisées au CESE

Afin de renforcer encore le réseau de la société civile, et s'inspirant du programme Erasmus, ce projet vise à renforcer les échanges et la coopération entre le CESE et les CES nationaux grâce à la mobilité.

La première édition de cet Erasmus des sociétés civiles s'est tenue les 9 et 10 mai 2023, sur le thème de la sobriété énergétique numérique et environnementale. Cette rencontre a réuni des représentants d'Espagne, d'Italie, du Portugal, de Malte et de Bulgarie.

Malte accueillera la session 2 de ce cycle en septembre et l'Espagne s'est proposée pour organiser la dernière session à Madrid mi-novembre 2023.

À terme, cette initiative a pour objectif de s'étendre à d'autres pays européens. L'élargissement de la liste des participants permettra d'aborder collectivement des problématiques transnationales telles que le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité, les divers enjeux économiques et sociaux tels que l'inclusion sociale et l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette approche collective favorisera une action concertée visant à résoudre ces défis.

Plateforme des Pétitions citoyennes du Conseil économique, social et environnemental

La loi prévoit que toute personne à partir de 16 ans peut saisir le CESE par une pétition ayant réuni 150 000 signatures.

Où déposer votre pétition ?

- > Pour soumettre une pétition au CESE, il vous suffit de vous rendre sur la plateforme dédiée : petitions.lecese.fr

Quels sont les critères de recevabilité ?

- > La pétition est rédigée en français et dans des termes clairs et compréhensibles ;
- > La pétition concerne l'un des trois champs de compétences du CESE : économie, social, environnement ;
- > La pétition est conforme à la charte d'utilisation : par exemple, elle n'incite pas à la haine ou à la violence.

Le Bureau du Conseil Economique, Social et Environnemental statue ensuite sur sa recevabilité dans un délai d'un mois. Si le processus est positif, le CESE enclenche une saisine et une commission de travail est nommée et se charge d'étudier le sujet, de faire des auditions et de formuler des propositions qui seront ensuite adressées au Premier ministre, au Président de l'Assemblée nationale et du Sénat. A noter que Véronique BIARNAIX-ROCHE est membre du comité d'instruction des pétitions.

Pour comprendre comment la plateforme des pétitions du CESE fonctionne, il vous est possible de regarder la vidéo de présentation en cliquant [ici](#).



Journée « Faire CESE »



Le mardi 23 mai, le CESE a réuni ses membres dans le cadre de l'évènement « Faire CESE : Accroître notre impact dans l'espace public ».

Cette journée a permis d'aborder la visibilité, la qualité et la pertinence de nos travaux au regard des objectifs stratégiques définis en début de mandature, les formats des plénières, la nouvelle plateforme des pétitions ou bien encore le renforcement de l'influence de l'institution.

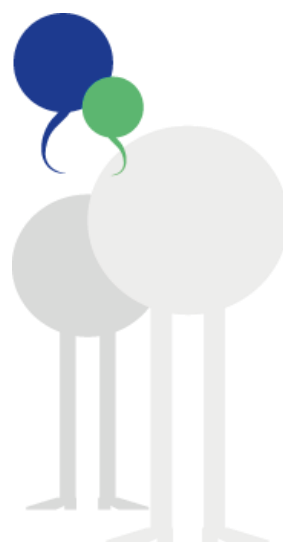
Un séminaire de bureau exceptionnel a été organisé le mercredi 5 juillet pour valider les évolutions proposées.

Evènement consacré aux politiques de jeunesse(s) – 26 avril 2023

Le mercredi 26 avril, le CESE a réuni plus de 250 personnes sur le sujet des « politiques de jeunesse(s) ».

Cette journée a permis d'aborder de nombreuses thématiques à l'instar de la jeunesse et de l'accès aux droits fondamentaux, de l'identité de genre, de l'alimentation durable et de qualité, de la santé mentale, du monde du travail au défi des demandes de la jeunesse, des jeunes face au défi climatique, de l'autonomie et des solidarités familiales...

Pour revoir la séquence de restitution de ces ateliers, je vous invite à cliquer [ici](#).

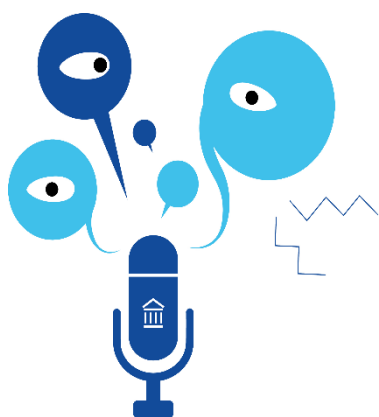


Evènement « Le travail dans tous ses états » – 10 mai 2023

Le 10 mai 2023, le Conseil Economique, Social et Environnemental a organisé une journée intitulée « Le travail dans tous ses états ».

Autour d'universitaires, de contributeurs issus de think tanks, d'acteurs de terrain, de membres du CESE, ont été débattus les thèmes de la reconnaissance, des rémunérations, de la qualité et du sens du travail, de la formation, du management et de l'organisation.

Ces débats ont été nourris par les interventions de partenaires sociaux, notamment François HOMMERIL, qui a partagé la vision de la CFE-CGC sur le travail et ses enjeux dans la France d'aujourd'hui.



Commission Affaires Européennes et Internationales

Plénière sur la saisine « **Quels moyens pour faire de la politique de développement solidaire un pilier de l'action extérieure de la France** » - Commission suivie par

Fabrice Nicoud

Les membres du Conseil Economique, Social et Environnemental se sont réunis le mardi 13 juin 2023 pour se prononcer sur l'avis « Quels moyens pour faire de la politique de développement solidaire un pilier de l'action extérieure de la France ».

Notre groupe soutient fermement l'intégration de la politique de développement solidaire comme l'un des piliers centraux de l'action extérieure de la France. Cela impliquera notamment d'augmenter les financements consacrés à l'aide publique au développement, de renforcer le rôle des acteurs de la société civile organisée et de promouvoir la redevabilité de l'État.

En agissant ainsi, la France pourra jouer un rôle moteur dans la promotion d'un développement durable, équitable et solidaire à l'échelle mondiale. Par ailleurs, notre organisation restera engagée à soutenir et à participer activement à ces efforts pour bâtir un avenir meilleur pour toutes et tous.

Plusieurs thématiques ont donc pu être débattues au cours de ces travaux, à l'instar de la question du financement des politiques de développement solidaire et de la réaffirmation du principe de redevabilité.

Ainsi, nous apportons notre soutien à la préconisation 1 relative au 0,7% du revenu national brut consacré à l'aide publique au développement. En effet, bien que certains pays aient atteint cet objectif, il reste encore beaucoup de travail à faire pour assurer une réelle augmentation de l'aide publique au développement et son utilisation efficace dans le cadre des efforts mondiaux de développement.

Notre groupe apporte également son soutien à la préconisation 16 relative aux nouveaux modèles d'entreprises à impact social ainsi que la valorisation d'initiatives privées favorables aux enjeux environnementaux et sociaux en France et au sein de l'Union européenne.

Nous souhaitons par ailleurs saluer la préconisation 10 qui propose l'adoption de nouvelles sources de financement innovantes, en privilégiant une généralisation de celles déjà existantes. Préconisation centrale de cet avis, notre groupe appelle le gouvernement à porter à son tour cette préconisation lors du prochain sommet de Paris pour un nouveau pacte financier mondial.

Enfin, nous souhaitons insister sur la nécessité de renforcer la redevabilité de l'État. Une meilleure surveillance et un suivi renforcé de l'APD devra être mis en place, en particulier en exerçant un contrôle démocratique sur les budgets alloués. Il est impératif que le gouvernement fournisse des informations régulières, transparentes et détaillées sur les politiques, les projets et les résultats obtenus. De plus, l'État doit rendre des comptes aux citoyens et aux partenaires locaux, en garantissant la transparence des processus décisionnels et en permettant la participation des populations bénéficiaires à l'élaboration et à l'évaluation des projets de développement. Une véritable redevabilité contribue à renforcer la confiance et la légitimité des politiques de développement solidaire.

Le groupe CFE-CGC a voté en faveur de cet avis.

Commission Territoires, Agriculture et Alimentation

- Commission suivie par Véronique Biarnaix-Roche

Plénière sur la saisine « Les recommandations du CESE pour un Pacte ambitieux entre l'agriculture et la société française »

Les membres du Conseil Economique, Social et Environnemental se sont réunis le mardi 14 juin 2023 pour se prononcer sur l'avis « [Les recommandations du CESE pour un Pacte ambitieux entre l'agriculture et la société française](#) ».

L'agriculture en France est confrontée à de nombreux défis majeurs, tant sur le plan climatique, environnemental, économique, alimentaire que social. Les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes mettent en péril la sécurité alimentaire et la stabilité des récoltes, nécessitant une adaptation et une résilience accrues de la part des agriculteurs.

Sur le plan environnemental, la préservation des ressources naturelles, la réduction de l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques, ainsi que la protection de la biodiversité sont des enjeux cruciaux pour assurer la durabilité de l'agriculture.

D'un point de vue économique, il est essentiel de trouver un équilibre entre la rentabilité des exploitations agricoles et la juste rémunération des agriculteurs, tout en garantissant des prix abordables pour les consommateurs.

Enfin, les défis sociaux liés à l'agriculture sont nombreux, notamment en termes de conditions de travail, de maintien des exploitations familiales et de transmission des savoirs. Une vision partagée de l'agriculture en 2040 devrait donc prendre en compte ces différents enjeux.

Le groupe CFE-CGC salue particulièrement :

- la préconisation 1 relative à la transformation de la PAC en politique agricole et alimentaire commune (PAAC), permettant le renforcement de son caractère commun et alimentaire pour l'accès de toutes et tous à une alimentation saine et durable au sein de l'Union européenne ;
- la préconisation 3 relative à la lutte contre le dumping sociale interne à l'Union européenne grâce à une convergence vers des standards sociaux, environnementaux et alimentaires communs ,
- la préconisation 9 relative à la création d'une filière de formation vers des métiers d'excellence et à l'accès à la formation ;
- la préconisation 11 relative au renforcement de la transparence et de la traçabilité sur toute la chaîne alimentaire.

Notre groupe prend également bonne note de la contribution élaborée sur le sujet par la délégation aux Outre-mer du CESE. Annexée à cet avis, cela permet de mieux comprendre certaines de ces spécifications territoriales.

Le groupe CFE-CGC a voté en faveur de cet avis.



Plénière sur la saisine « Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses ? »

Les membres du CESE se sont réunis le mardi 11 juillet 2023 pour se prononcer sur la résolution « [Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses ?](#) ».

L'analyse du secteur des transports en France montre qu'il est fortement dominé par le routier qui constitue donc un véritable enjeu dans la lutte contre le changement climatique. En effet, d'après le Commissariat général au développement durable, 94 % des émissions de CO2 dans les transports sont dues au transport routier, dont 53 % sont issues des voitures particulières.

Le combat pour la mobilité du quotidien est l'affaire à la fois des collectivités locales et des employeurs. Aussi, notre groupe appelle les pouvoirs publics à agir en cohérence avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le mode de transport routier est aujourd'hui celui qui coûte le plus cher à la collectivité en termes d'externalités. Pourtant, il bénéficie d'allègements fiscaux considérables notamment via le remboursement de la TICPE, qui favorise sa compétitivité, en termes de choix de mobilité ou de type d'investissement. Corriger l'effet désincitatif des niches fiscales existantes qui freinent la réduction des impacts environnementaux doit être une priorité pour les pouvoirs publics. Il est impératif d'assurer une taxation équitable des différents modes de transport sur notre territoire afin de mieux prendre en compte les externalités issues du secteur des transports et de financer des modes de transport moins émetteur de gaz à effet de serre.

De plus, notre groupe apporte son soutien à la préconisation 14 relative au plan de réinvestissement décennal dans les transports collectifs, à la préconisation 18 qui vise à renforcer l'attractivité des métiers du transport en lien avec les territoires, ainsi qu'à l'ensemble des préconisations qui appelle à des investissements en faveur de l'intermodalité.

Par ailleurs, notre groupe souhaite rappeler que les alternatives à la voiture individuelle ne sont pas toujours accessibles aux ménages, notamment ceux qui ne vivent pas en milieu urbain. Les politiques publiques doivent accélérer la transformation du parc automobile français pour le rendre plus vertueux. Bien que des subventions à l'achat existent, elles ne couvrent qu'une partie des coûts nécessaires à l'obtention d'un véhicule propre. Dans le cadre d'une politique de mobilité, le groupe CFE-CGC soutient que les subventions à l'achat de véhicules propres devraient être complétées par des solutions de financement à taux zéro, sur le modèle des prêts à taux zéro pour l'achat immobilier. Pour la CFE-CGC, une participation des employeurs au financement de ce fonds de garantie pourrait également être envisagée.

Le groupe CFE-CGC a voté en faveur de cet avis.



Les membres du CESE se sont réunis le mardi 27 juin 2023 pour se prononcer sur la résolution « [Le travail en questions](#) ».

Cette résolution nous confronte une fois encore aux défis complexes liés à la question du travail et à son évolution : rémunération transparente et juste, augmentation salariale, conciliation des temps de vie, conquête de l'espace numérique, politiques de reconquête industrielle et d'innovation, accompagnement de la transition des emplois et des compétences, formation, recherche, intelligence artificielle, partage de la valeur, accroissement de la présence des salariés dans les conseils d'entreprise, place du dialogue social, restitution du pouvoir d'achat aux salariés et lutte contre les inégalités entre femmes et hommes.

Pour créer un environnement de travail juste et harmonieux, le renforcement du dialogue social est indispensable. Les relations de travail doivent être fondées sur la confiance, le respect mutuel et l'écoute active. Pour notre groupe, il est donc impératif de supprimer les ordonnances Macron, de promouvoir la négociation collective, de faire renaître les CHSCT, d'encourager la participation des travailleurs aux décisions qui les concernent, notamment par l'augmentation de la présence des salariés dans les conseils d'entreprise, en veillant à la féminisation.

Notre groupe appelle également à conquérir et façonner l'espace numérique. Ce monde évolue rapidement et nous devons être prêts à saisir les opportunités qu'il offre. Cela signifie notamment d'investir dans les infrastructures, de développer des compétences particulières chez les travailleurs et de promouvoir l'innovation technologique. Contrairement aux pratiques actuelles, la possibilité pour les organisations syndicales de

communiquer par courriel aux salariés sans l'accord de l'employeur devrait également être garanti. Nous devons être en mesure de travailler dans cet espace avec confiance, tout en protégeant notre vie privée et en garantissant la sécurité des données.

Par ailleurs, il est impératif de redonner du pouvoir d'achat aux salariés grâce à un meilleur partage de la valeur. Les travailleurs doivent disposer de revenus suffisants pour soutenir leur niveau de vie et contribuer à la croissance économique. Aussi, nous devons examiner attentivement les politiques fiscales et salariales afin de créer un environnement qui favorise une répartition et partage plus équitable des richesses et permette aux salariés de bénéficier des fruits de leur travail.

Enfin, pour la CFE-CGC, il est crucial de créer un environnement propice à un équilibre sain entre travail et vie personnelle et de permettre une meilleure mobilité et de garantir un accès au logement. Cela implique de promouvoir des politiques de congé parental et des conditions de travail qui permettent aux individus de s'épanouir tant sur le plan professionnel que personnel.

En travaillant et en dialoguant ensemble, en cultivant la confiance, en plaçant l'humain au cœur de nos préoccupations et en faisant la promotion des politiques et des pratiques inclusives, nous serons alors en mesure de bâtir un avenir meilleur pour toutes et tous. Engageons-nous collectivement à œuvrer en faveur d'une société équitable, dynamique et résiliente, où chaque individu aura la possibilité de réaliser son plein potentiel et de créer une juste valeur à son travail.

Le groupe CFE-CGC a voté en faveur de cet avis.

Pour la CFE-CGC, le sujet du financement de la perte d'autonomie est stratégique.

Il y a urgence à agir et à trouver des solutions afin de créer ou de recréer les conditions d'un mieux vivre tant pour la personne en perte d'autonomie que pour son entourage familial, que ce soit dans le cadre d'un maintien à domicile, dans un EHPAD ou dans des habitats alternatifs adaptés au grand âge (habitats partagés, résidences services, accueil familial, MARPA, colocations intergénérationnelles, ...).

> Apporter une réponse adaptée à la perte d'autonomie

Les moyens donnés pour couvrir ce nouveau risque social ne sont pas à la hauteur du défi à relever. À ce titre, la CFE-CGC alerte à la fois sur le besoin de donner les moyens nécessaires à l'amélioration de l'offre d'habitat et d'accompagnement des personnes âgées dans les établissements, mais aussi sur la nécessité de repenser le secteur de l'aide à domicile qui doit être soutenu et professionnalisé. Afin d'assurer l'attractivité de ces métiers, il devient indispensable de soutenir les salaires, refondre les grilles de progression salariales, mais aussi d'améliorer les conditions de travail et les perspectives de carrières, notamment dans les territoires ruraux et ultra-marins

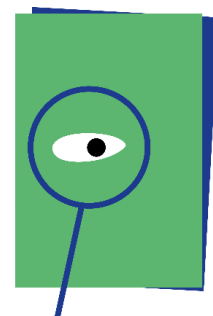
> Apporter une réponse durable au financement de la perte d'autonomie

Le socle de financement de la perte d'autonomie doit reposer le plus largement possible sur la solidarité nationale. À cet effet, la CFE-CGC préconise la mise en place d'une assurance obligatoire de base donnant droit à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) rendue accessible sans condition de ressources afin de favoriser la mutualisation. Mais pour qu'un financement complet et efficace soit défini, il faudra favoriser l'émergence d'assurances complémentaires, comme c'est déjà le cas sur la santé, qui viendront réduire d'autant le reste à charge des familles. La Commission Affaires sociales et santé lance en septembre un travail sur le sujet. Conclusions attendues en avril 2024. Particularité de cet avis ; la commission embarquera 25 citoyens volontaires tirés au sort – des « Conseillers temporaires du CESE » en quelque sorte – donnant ainsi tout son sens à notre mission d'éclairage des politiques publiques, tout en stimulant l'engagement et le militantisme social.

Saisine « Le sens de la peine »

Les membres du CESE se réuniront le mercredi 13 septembre 2023 pour se prononcer sur l'avis « [Le sens de la peine](#) ».

La question de la détention, de l'accès aux droits sociaux des personnes détenues et de leur réinsertion n'a pas, dans le débat public, la place qu'elle devrait avoir. C'est pourquoi, il nous paraît important de faire évoluer les mentalités. Notre groupe demande qu'une opération de sensibilisation du grand public sur le travail effectué en prison par les personnes détenues puisse être mise en place afin de changer progressivement le regard porté par la société sur elles ainsi qu'une revalorisation des personnels qui les encadrent.



Par ailleurs, pour le groupe CFE-CGC, la sortie de prison doit être anticipée, préparée et mieux encadrée. Il faut, en effet, absolument mettre en place un véritable projet de sortie. Il est effectivement primordial d'aider les personnes détenues à préparer convenablement leur réinsertion sociale à l'issue de leur peine sortie de prison. **La prison, lieu de privation de libertés, est un outil de la justice mais ne doit pas être l'accélérateur de la précarité.**

Les membres du CESE se sont réunis le mercredi 28 juin 2023 pour se prononcer sur l'avis « Pour une économie servicielle sociale et soutenable : de la propriété à l'usage - Conjuguer performance et confiance au service de l'environnement et de l'humain ».

L'économie servicielle s'apparente à un nouveau mode économique, mais sera-t-il plus vertueux que tous les autres ? Elle favorise la culture de l'immédiateté et de l'impersonnalité dans les relations de service. Les interactions humaines sont souvent réduites à de simples transactions en ligne, avec une perte de contact, de pertes de connaissances, du savoir-faire et de relations sociales.

Le groupe CFE-CGC insiste sur la nécessité dans les entreprises de s'appuyer sur le dialogue social pour ce nouveau modèle de gouvernance. La CFE-CGC reconnaît les avantages potentiels offerts par cette économie servicielle. Elle favorise la flexibilité, permettant aux femmes et aux hommes de trouver du travail temporaire, à temps partiel qui correspondent à leurs compétences et à leurs disponibilités.

Nous ne pouvons cependant pas ignorer les défis et les risques associés à cette économie émergente. **L'économie servicielle est souvent marquée par une précarité croissante du travail, avec des contrats à court terme, des bas salaires et une absence de protection sociale.**

En outre, l'économie servicielle est souvent caractérisée par une asymétrie de pouvoir entre les travailleurs, les plateformes et les employeurs. Les pratiques de gestion algorithmique qui édictent leurs horaires, leurs tarifs et leurs conditions de travail sans possibilité de négociation collective ou de dialogue social. Les hommes et les femmes qui travaillent dans l'entreprise, ou bien les sous-traitants doivent

pouvoir bénéficier de la transparence et de la responsabilité dans cette pratique de gestion, dans la compréhension claire des critères qui influencent leurs rémunérations, le temps de travail et les opportunités d'évolution professionnelle. Notre groupe soutient la préconisation 4 qui appelle à un dialogue social renouvelé autour de la formation, du partage de la valeur, de la gestion du changement et de l'organisation du travail.

Bien que cette économie offre une commodité et un accès facilité à divers services, il est crucial de prendre en compte les conséquences néfastes qu'elle peut engendrer également pour les consommateurs en matière de qualité variable des services.

Les consommateurs peuvent se retrouver confrontés à une multitude de contrat de services, des retards, services non aux normes, voire des fraudes sans avoir de recours adéquat pour résoudre ces problèmes. Cette pratique peut entraîner une augmentation des inégalités d'accès aux services pour certaines populations en particulier les personnes âgées, les personnes à faible revenus, peuvent être exclues de cette économie numérique en raison de leur manque de compétence technologie ou d'accès à internet. Cela aggrave les inégalités sociales. Une autre dérive de l'économie servicielle réside dans la violation de la vie privée et de la protection des données.

En conclusion, notre groupe considère que l'économie servicielle présente à la fois des opportunités, des défis, et des risques pour les travailleurs. Il est essentiel que des mesures soient prises pour protéger les droits et les intérêts des hommes et des femmes travailleurs de cette économie servicielle.

Le groupe CFE-CGC a voté en faveur de cet avis.

Plénière sur la saisine « Vers des modes de consommation plus sobres et responsables / Le rôle de la publicité » (Commission Economie & finances et Commission environnement)

Les membres du CESE se sont réunis le mercredi 12 juillet 2023 pour se prononcer sur la résolution « [Vers des modes de consommation plus sobres et responsables / Le rôle de la publicité](#) ».

La CFE-CGC souligne l'importance de la consommation durable pour les actifs, ainsi que pour l'ensemble de la société. La consommation durable est un concept qui vise à concilier nos besoins actuels avec la préservation des ressources naturelles et de l'environnement pour les générations futures.

Tout d'abord, la consommation durable a un impact direct sur les conditions de travail de toutes et tous. En encourageant des modes de production respectueux de l'environnement, nous favorisons des pratiques industrielles durables qui réduisent les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

De plus, la consommation durable favorise également la création d'emplois verts. En encourageant les industries axées sur les énergies renouvelables, la gestion des déchets, la mobilité durable et d'autres secteurs écologiques, des opportunités d'emploi durables et qualitatifs sont créés. Cela contribue à une transition juste vers une économie verte et pour le plein emploi pour tous nos territoires.

Par ailleurs, le rôle d'une information claire et transparente est primordiale. Le groupe CFE-CGC apporte son soutien à la préconisation 3 qui vise à élargir dès que possible l'expérimentation de l'affichage environnemental à de nouveaux types de produits de grande consommation, ainsi qu'à la préconisation 5 relative à une régulation renforcée et indépendante des contenus publicitaires et de communication commerciale par l'élargissement des compétences de l'ARCOM.

Enfin, la consommation durable a un impact positif sur l'ensemble de la société mais il faudra veiller à ne pas creuser plus d'inégalité d'accès et de revenus nécessaires à cette consommation durable pour les plus précaires. Il sera nécessaire d'y inclure les produits de première nécessité de qualité au juste prix pour le logement, la mobilité notamment pour les ultra marins. Le groupe CFE-CGC sera vigilant à ce qu'une partie de la population la plus modeste ne soit pas écartée de cette consommation.

Le gouvernement et les entreprises ont un rôle essentiel en créant un cadre réglementaire simplifié et favorable, en investissant dans la recherche et le développement de technologies durables, en assurant la remédiation (ou revitalisation) environnementale et en garantissant des conditions de travail équitables et décentes.

En cultivant la confiance, avec le dialogue social, la pédagogie, l'information à tous les niveaux, nous pouvons construire un avenir durable et équitable pour toutes et tous.

Le groupe CFE-CGC a voté en faveur de cet avis.



Commission Education, culture et communication

Plénière sur la saisine « Crise du secteur culturel : l'urgence d'agir » - Notre groupe n'est pas représenté

Les membres du CESE se sont réunis le mercredi 9 mai 2023 pour se prononcer sur l'avis « Crise du secteur culturel : l'urgence d'agir ».

Dans cette déclaration, nous pourrions développer notre soutien à toutes les formes artistiques qui sont la garantie de nos libertés, à la préservation du patrimoine culturel et aux dispositifs de soutien à la création.

Nous pourrions également relever l'insuffisance de l'insertion professionnelle dans le secteur artistique, ainsi que les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes dans l'accès aux emplois.

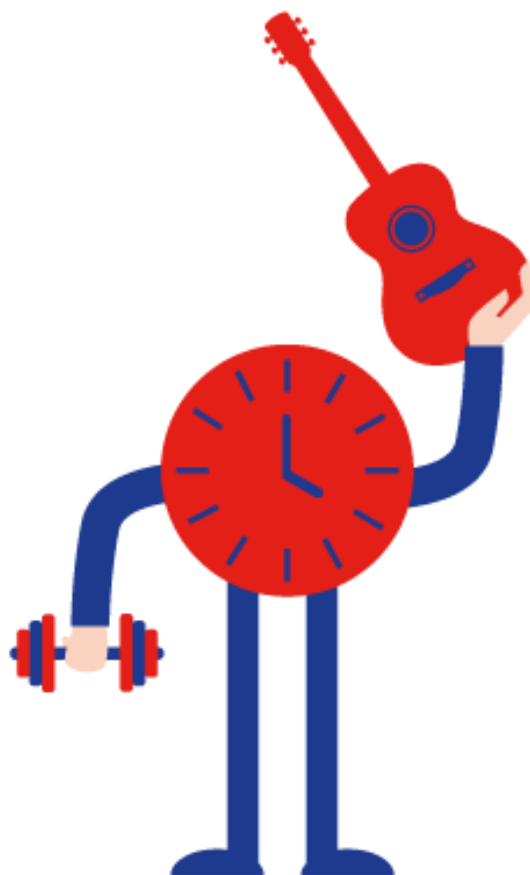
Enfin, nous pourrions évoquer la nécessité de renforcer l'attractivité de ces métiers en tension, et de repenser le modèle social et le modèle économique de ce secteur, encore plus fragilisé depuis la crise de la covid.

Mais surtout, nous souhaitons affirmer que lorsque le secteur culturel est en crise, c'est finalement pour notre société dans sa globalité qu'il convient de s'inquiéter. Alors que rares sont les indicateurs qui surpassent le temps de l'Homme, la culture, quant à elle, permet l'expression de l'évolution de nos sociétés et elle en garde la mémoire. C'est à ce titre qu'elle constitue un fondement indispensable de nos politiques publiques.

Ce constat affirmé, la question posée dans le titre « Est-il urgent d'agir ? » trouve une réponse quelque peu évidente.

Le CESE, assemblée du premier mot, se retrouve alors parfaitement dans son rôle d'alerte des pouvoirs publics. En effet, il sera nécessaire d'induire les changements structurels nécessaires pour renforcer la résilience du secteur culturel. Aussi, la culture est et sera une solution et un outil indispensable pour restaurer la confiance et pérenniser la société évolutive dans laquelle nous vivons.

Par conséquent, le groupe CFE-CGC a voté en faveur de cet avis.



Les membres du CESE se sont réunis le mercredi 24 mai 2023 pour se prononcer sur l'avis « Quel besoin de gouvernance pour les différents usages de la biomasse ? ».

Pour le secteur de l'énergie, la biométhanisation est un atout essentiel, la production d'électricité répondant pleinement aux objectifs de la transition énergétique. De plus, le gaz est un produit stockable ce qui est un atout pour gérer les pointes de consommation d'électricité, notamment en hiver. Dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone (SNBC), la biomasse occupe donc une place prépondérante.

Côté chiffres, selon les estimations de la Commission européenne, le potentiel de production de biogaz atteindrait 30 à 40 millions de tonnes d'équivalent pétrole d'ici 2030, représentant ainsi environ 3 % de la consommation européenne d'énergie et environ 10 % de celle de gaz. En France, ce potentiel est évalué à 56 térawattheures en 2030, et sa réalisation pourrait entraîner la création de 10 000 à 20 000 emplois. Le développement de la filière biomasse génère par conséquent des opportunités d'emplois locaux contribuant à la cohésion sociale, notamment dans les domaines de la production, de la transformation et de la valorisation des biomasses.

Par ailleurs, pour le groupe CFE CGC, il est impératif de développer la filière de la biométhanisation au sein des territoires en favorisant des synergies entre le secteur de l'énergie et le secteur agricole. En effet, ces filières renforceraient la cohésion sociale des territoires et dynamiseraient leur économie.

Au-delà de la production d'énergie, il est crucial de souligner que la biomasse constitue un atout pour la neutralité climatique, car elle accroît de manière substantielle les puits de carbone. La biométhanisation agricole s'inscrit donc parfaitement dans une logique d'économie circulaire, car le digestat, résidu du processus de méthanisation, utilisé comme engrais, contribue ainsi à une gestion responsable des déchets. La valorisation des cultures utilisées, parfois pour des cultures intermédiaires, est non seulement bénéfique et nécessaire pour la préservation des sols mais elle permet également de maintenir une vie organique et une biodiversité florissante.

Dans l'ensemble, le groupe CFE-CGC se reconnaît dans les préconisations proposées, notamment celles en faveur de la recherche et développement, de l'information des citoyens et des consommateurs et de la nécessaire réflexion autour des stratégies locales, nationales et européennes en la matière.



En résumé, les enjeux de la biomasse en France sont liés à la transition énergétique, à la lutte contre le changement climatique, à la création d'emplois, à l'économie circulaire, ainsi qu'à la préservation des sols et de la biodiversité. Son développement permet de concilier des objectifs environnementaux, économiques et sociaux, contribuant ainsi à une société plus durable et résiliente.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe CFE-CGC a voté en faveur de cet avis.

Plénière sur l'avis « Stratégie nationale mer et littoral : se mobiliser dès maintenant pour atteindre le bon état écologique ».

Les membres du CESE se sont réunis le mercredi 24 mai 2023 pour se prononcer sur l'avis « [Stratégie nationale mer et littoral : se mobiliser dès maintenant pour atteindre le bon état écologique](#) ».

Dans son Evaluation de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral de 2017, présenté en octobre 2022, le CEREMA a indiqué que les orientations ont été majoritairement mises en œuvre (Développement des territoires maritimes et littoraux durables et résilients, soutien et valorisation des initiatives et promotion de la vision française au sein de l'Union européenne et dans les négociations internationales), grâce au soutien de l'Etat, des collectivités territoriales et des acteurs économiques et sociaux. A noter cependant que les objectifs stratégiques restent perfectibles en matière de transition écologique pour la mer et le littoral, pour le développement d'une économie bleue durable, pour la préservation du bon état écologique du milieu marin et d'un littoral attractif.

En termes de transition énergétique des navires et pollutions, notre groupe a appelé en commissions à l'accroissement du nombre de zones à émissions contrôlées (ECA) dans la suite de la nouvelle zone en Méditerranée, à la transition vers des navires au gaz, à la fin progressive de l'usage du fioul lourd dans le maritime, ainsi qu'au développement de projets de branchements électriques de navires à quai. Cela passera naturellement par une réflexion autour d'un cadre incitatif voire obligatoire pour les constructions neuves et le soutien au développement des infrastructures nécessaires à terre.

Il sera également essentiel d'accroître la lutte contre les pollutions par rejets accidentels et volontaires et d'harmoniser les sanctions, de renforcer la réglementation sur la localisation des conteneurs et la traçabilité des marchandises dangereuses et de maintenir le rôle

moteur de la France sur la question du démantèlement des navires comme elle l'a fait au niveau Européen ces dernières années.

Notre groupe se reconnaît dans les préconisations proposées dans cet avis, notamment la préconisation 3 relative au principe de précaution en mer et la préconisation 4 sur la nécessaire évolution de la gouvernance ainsi que des moyens humains et financiers dédiés.

Notre groupe apporte également son soutien à la contribution de la délégation Outre-mer et notamment la création d'un lycée de la mer.

Nous regrettons tout de même que l'avis présenté ne mette pas suffisamment en avant les conclusions du Groupe de Travail du Conseil Supérieur des Gens de Mer sur le dumping social et sur la mise en place d'un espace maritime socialement et économiquement protecteur. En effet, nous aurions souhaité qu'une attention particulière puisse être donnée à la création d'un espace européen avec des règles sociales harmonisées pour lutter contre les situations de concurrence déloyale au sein de l'Union européenne, associé à une politique de contrôle ambitieuse et de formation accrue pour les ressortissants communautaires pour les métiers embarqués.

Malgré cette réserve, le groupe CFE-CGC a voté en faveur cet avis.



Plénière sur l'avis « Les attentes et les enjeux sociétaux liés aux nouvelles techniques génomiques ».

Les membres du CESE se sont réunis le mercredi 24 mai 2023 pour se prononcer sur l'avis « [Les attentes et les enjeux sociétaux liés aux nouvelles techniques génomiques](#) ».

Les nouvelles techniques génomiques appliquées aux plantes et à l'agriculture, telles que la modification génétique et l'édition génomique, ont des attentes et des enjeux sociétaux spécifiques auxquels il nous faudra être très attentifs, notamment sur la santé et sur l'avenir de la filière agricole. Nous parlons ici de sécurité alimentaire, de durabilité et de produits de remplacement aux intrants agricoles tels que les pesticides et les engrais, en favorisant des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement.

L'application des techniques génomiques à l'agriculture peut également avoir un impact sur la biodiversité. L'introduction de cultures génétiquement modifiées ou éditées peut entraîner une perte de diversité génétique si elles remplacent les variétés traditionnelles. Il est important de prendre en compte la préservation des variétés locales et de garantir la coexistence des différentes approches agricoles.

Enfin, les organismes génétiquement modifiés ont suscité des débats et des controverses dans le passé, ce qui a conduit à des réglementations strictes dans de nombreux pays. **Les nouvelles techniques génomiques soulèvent également des questions de perception et d'acceptation sociale. Il est par conséquent crucial d'engager un dialogue ouvert et transparent avec la société et les parties prenantes pour discuter des avantages, des risques et des préoccupations liés à l'utilisation de ces techniques dans l'agriculture.**

Dans sa lettre de saisine, la Première ministre nous invitait particulièrement à réfléchir sur trois volets : évaluation et gestion des risques, traçabilité et étiquetage, et prise en compte de critères de durabilité. Notre groupe se reconnaît dans les préconisations retenues pour garantir la transparence, pour définir un encadrement qui assure la sécurité sanitaire et environnementale, ainsi pour un traitement indépendant de l'évaluation des risques.

Par ailleurs, nous soutenons les préconisations complémentaires, notamment celle en lien avec le financement de la recherche, et la réflexion autour d'un cadre européen unifié et applicable aux produits importés.

Le groupe CFE-CGC s'est abstenu sur cet avis.



Commission temporaire « Fin de vie »

- Commission suivie par Véronique Biarnaix-Roche & Valérie Gayte

Les membres du CESE se sont réunis le mercredi 9 mai 2023 pour se prononcer sur l'avis « [Fin de vie : faire évoluer la loi ?](#) ».

Le sujet abordé est un sujet crucial qui touche de près la dignité, le respect de la personne et le bien-être de nos concitoyens : la fin de vie.

Lors des échanges en commission, notre groupe a soutenu plusieurs points allant de l'amélioration des soins palliatifs et de l'accès équitable à ces derniers, du renforcement des ressources disponibles, de la formation adéquate du personnel médical, de l'information claire et accessible, des modifications à apporter à nos systèmes assurantiel et juridique, de la négociation en entreprise pour les aidants et jusqu'à la meilleure reconnaissance des déclarations anticipées révisables à tout moment.

Les soignants jouent un rôle essentiel dans notre société. Ils sont les gardiens de notre santé et de notre bien-être. Lorsqu'il s'agit de la fin de vie, leur soutien et leur expertise sont d'une importance capitale. Malheureusement, il est à regretter le manque de ressources et de moyens pour les soins palliatifs. Il est donc essentiel d'investir dans ces services pour garantir que chaque individu ait accès à des soins de qualité, empreints de compassion et d'empathie, jusqu'à la fin de sa vie.

Nous devons également reconnaître les inégalités territoriales qui existent en matière de soins palliatifs, en métropole comme dans les territoires ultramarins. Chaque personne, quelle que soit sa situation géographique, devrait pouvoir bénéficier de soins adaptés à ses besoins et à ses souhaits en fin de vie.

La formation est un autre aspect de premier plan. Il est primordial que les professionnels de la santé reçoivent une formation adéquate pour aborder les questions liées à la fin de vie. Cela leur permettra de comprendre et de répondre aux besoins spécifiques des patients, ainsi

que de soutenir les familles confrontées à des décisions difficiles. Il est urgent d'investir dans des programmes de formation continue pour garantir que nos soignants soient en mesure de dispenser des soins de qualité et de respecter les volontés des patients en la matière.

Parallèlement à la formation, il est vital de fournir une information claire et accessible à tous. Les patients et leurs familles doivent être informés de leurs droits, de leurs options et des différentes ressources disponibles. L'information est une clé essentielle pour permettre à chacun de prendre des décisions éclairées concernant sa fin de vie. Personne ne devrait se retrouver dans l'incertitude et l'ignorance lorsqu'il s'agit de questions aussi importantes et personnelles.

Enfin, il est essentiel de reconnaître et de respecter les déclarations anticipées. Chaque individu a le droit de décider de sa propre fin de vie et de rédiger des directives anticipées pour garantir que ses souhaits soient respectés. Il doit être accompagné par un médecin et cet acte médical doit être rémunéré par un nouveau forfait. Ces déclarations doivent être reconnues et prises en compte par les professionnels de la santé afin de garantir que chaque personne puisse mourir selon ses propres volontés.

Dans le cadre de l'accompagnement de la fin de vie, il sera également nécessaire de garantir aux professionnels de santé leur liberté de conscience en la matière.

En conclusion, la fin de vie est un sujet complexe et délicat qui touche à l'intime, mais il est de notre responsabilité en tant que société de nous assurer que chaque individu puisse vivre une fin de vie décente, notamment grâce à l'accompagnement psycho-social.

Au regard des débats en commission et du texte présenté, le groupe CFE-CGC a voté en faveur de cet avis.

Délégation aux Outre-mer - Délégation suivie par

Véronique Biarnaix-Roche et Valérie Gayte

Saisine « 10 préconisations pour le pouvoir d'achat en Outre-mer »

Le Bureau du CESE a confirmé la nomination de Véronique BIARNAIX-ROCHE, présidente du groupe CFE-CGC comme corapportrice pour la délégation Outre-mer d'un avis en 10 préconisations sur le pouvoir d'achat dont la présentation pourrait être programmée au mardi 24 octobre.



L'inflation élevée provoque en effet des tensions sociales importantes pour l'ensemble des territoires ultramarins. Le débat parlementaire sur le projet de loi de finances 2024 et le vote des budgets exécutifs locaux en début d'année 2024 seront des périodes propices à la présentation de mesures fiscales ou tarifaires ayant un impact sur le pouvoir d'achats des ménages. L'application des conventions collectives en Outre-mer est une vraie question. La délégation a retenu plusieurs points de périmètre, à savoir les conditions de vie économiques et sociales, la précarité, les conditions de la concurrence, la fiscalité locale et la création d'emplois durables et diversifiés.

Cette saisine intervient après l'étude du CESE « [Pouvoir d'achat et cohésion sociale dans les Outre-mer : fractures et opportunités](#) » adoptée en octobre 2020, rapportée par Véronique BIARNAIX-ROCHE et Joël LOBEAU, qui a permis d'émettre 19 pistes de réflexion qui restent pleinement d'actualité.

Délégation aux droits des femmes et à l'égalité

Saisine « L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle »

Délégation suivie par Valérie Gayte

La note de cadrage indique « L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) est une éducation à une citoyenneté complète promouvant des relations affectives saines, l'impératif de consentement, la reconnaissance des orientations sexuelles et des minorités de genre et la lutte contre les inégalités ».

La loi française prévoit des dispositions en matière d'éducation à la sexualité, mais des carences dans son application semble se vérifier sur le terrain. La loi la plus pertinente à cet égard est la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception. Cette loi a introduit des mesures visant à promouvoir l'éducation sexuelle et la contraception en France. Elle a notamment renforcé l'accès à l'information sur la sexualité et la contraception, en particulier pour les mineurs.

De plus, le ministère de l'Éducation nationale en France a mis en place des programmes d'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires. Ces programmes visent à informer les élèves sur les questions relatives à la sexualité, à la contraception, à la prévention des maladies sexuellement transmissibles et au respect mutuel. L'objectif est d'aider les jeunes à acquérir des connaissances et des compétences pour une vie sexuelle responsable et épanouie.

L'objectif du CESE est donc d'identifier les acteurs concernés et actrices concernées, les freins à la mise en œuvre de ces politiques, les résistances, bonnes pratiques et les pistes d'amélioration. Une attention particulière sera donnée à la diversité des territoires.

AGENDA DES PLENIERES & EVENEMENTS

Mercredi 13 septembre 2023	<u>Adoption du projet d'avis</u> « Le sens de la peine »
16 et 17 septembre 2023	<u>Journée européenne du patrimoine</u> <u>Palais d'Iéna</u>
Mardi 11 octobre 2023	<u>Adoption du projet d'avis</u> « 10 préconisations pour le pouvoir d'achat en Outre-mer »
Mercredi 25 octobre 2023	<u>Adoption</u> « Rapport annuel sur l'état de la France 2023 (RAEF) »
Mardi 28 novembre 2023	<u>Adoption du projet d'avis</u> « Migrations et Union européenne : vers une nouvelle vision des politiques migratoires »
A définir	<u>Adoption</u> « Relever les défis de l'élevage français pour assurer sa pérennité »
A définir	<u>Adoption du projet d'avis</u> « Quel financement de la perte d'autonomie ? »
A définir	<u>Adoption du projet d'avis</u> « Réussite à l'École, réussite de l'École »
A définir	<u>Adoption du projet d'avis</u> « L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle »
A définir	<u>Adoption du projet d'avis</u> « Quelles transitions énergétiques pour les Outre-mer ? »

